

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 22/265

portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1(b) et 7.3,

vu l'appendice des Statuts de l'Agence (règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), et en particulier ses articles 5.1 et 5.2,

vu la mesure n° 21/259 de la Commission permanente du 8 juin 2021 portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

considérant que l'engagement en qualité de fonctionnaire d'Adriaan Heerbaart, qui assumait également la fonction de membre du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le directeur général, a pris fin le 31 décembre 2021 ;

considérant qu'à la suite du départ d'Adriaan Heerbaart, le directeur général a proposé Bhevan Chandrasena pour la fonction de membre du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le directeur général pour la période restante du mandat de quatre ans entamé par Adriaan Heerbaart, soit jusqu'au 31 août 2024,

sur proposition du directeur général,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Article premier : nouveau membre représentant le directeur général

Nomination jusqu'au 31 août 2024

1. Bhevan Chandrasena est nommé membre titulaire du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le directeur général jusqu'au 31 août 2024.
2. Irakli Davitadze reste en fonction en qualité de membre suppléant du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le directeur général jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'au 31 août 2024.

Article 2 : membres en fonction représentant les États membres

1. Luboš Hlinovský (CZ) et Francesco Del Donno (IT) restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2022 ; il en va de même pour Roland Papp (HU) et Josef Rosenthaler (AT), leurs suppléants respectifs.

2. Makus Rautenberg (DE) et Özcan Durukan (TR) restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2024 ; il en va de même pour Vitor Almeida (PT) et David Lloyd (UK), leurs suppléants respectifs.


Article 3 : membres en fonction représentant le personnel

1. Eric Hoffman et Philippe De Coune restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2024.
2. Benoît Bams et Pierre-Louis Dugenet restent en fonction en qualité de membres suppléants du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2024.
3. Agnieszka Wegner et Jean-Philippe Machtelinkx restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2022.
4. Ross Walton et Ive Van Weddingen restent en fonction en qualité de membres suppléants du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2022.

Article 4 : date de prise d'effet

La présente mesure annule et remplace la mesure n° 21/259 de la Commission permanente du 8 juin 2021 et prend effet le 1^{er} janvier 2022.

Fait à Bruxelles, le 15/03/2022



Māris Gorođcova
Président de la Commission permanente